

COLLECTION " LU POUR VOUS "

n°26 - mai 2023

Le principe de solidarité

Synthèse du livre de Marie-Claude Blais
La Solidarité. Histoire d'une idée

leDoTank

en partenariat avec



Synthèse rédigée par **Raphaël HANUS,**

ENS Paris-Saclay, à partir de :



Marie-Claude BLAIS – *La Solidarité. Histoire d'une idée* – Éditions Gallimard – 2007

Marie-Claude Blais est docteur en philosophie, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université de Rouen. Elle travaille sur les questions de l'éducation, de la solidarité, sur les liens entre la famille et le monde scolaire. Elle a notamment publié, avec Marcel Gauchet et Dominique Ottavi, *Pour une philosophie de l'Éducation. Six questions d'aujourd'hui* (Bayard, 2002), et *La Solidarité. Histoire d'une idée* (Gallimard, 2007).

La collection " Lu pour vous "

La collection " Lu pour vous " propose des synthèses de travaux académiques qui font référence sur des questions liées à la Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises (RSE).

Chaque thématique a vocation à être abordée par des auteurs ayant des opinions contrastées.

Ces notes de synthèse ne présentent pas un avis du DoTank et n'engagent pas sa responsabilité quant aux points de vue exprimés : elles n'ont d'autre ambition que de mettre à la disposition du lecteur des ressources pour sa réflexion et de lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte des ouvrages et de leurs auteurs.

Le principe de solidarité

Avant-propos

Qu'est-ce que la solidarité ? Une obligation morale ou un principe politique ? Dans *La Solidarité. Histoire d'une idée*, publié en 2007 aux éditions Gallimard, la philosophe Marie-Claude Blais, spécialiste de philosophie politique et du moment 1900¹, revient sur la genèse de cette idée inventée par la République radicale et devenue depuis un mot-valise.

De nos jours, la solidarité est en effet invoquée pour désigner un certain type de fonctionnement de l'économie (l'économie dite *sociale et solidaire*) mais également, sous forme d'adjectif, pour qualifier certains mécanismes étatiques d'aide sociale ou de prélèvement fiscal (que l'on pense, par exemple, au Revenu de *Solidarité Active*, le RSA, ou encore, à l'Impôt de *Solidarité* sur la Fortune²). À partir de 1987, suite à l'encyclique du Pape Jean-Paul II *Sollicitudo rei socialis*, la solidarité a été consacrée par l'Église comme « la vertu chrétienne par excellence ».

Face à la multiplicité de ces usages sociaux, une question s'impose : la solidarité n'est-elle qu'un mot-vide, *flatus vocis*, ou s'agit-il bien d'un concept positif, avec un contenu intellectuel et pratique déterminé ? C'est justement à cette question, centrale pour la RSE, en tant que ce courant de pensée se propose entre-autre d'étendre

1. L'expression « moment 1900 » désigne la période correspondant à l'enracinement de la troisième république en France.

2. Supprimé depuis.

le principe de solidarité aux entreprises, que le livre de Marie-Claude Blais répond. Il nous faut donc suivre, avec l'auteur, le développement historique de l'idée de solidarité, pour comprendre les différents sens qui s'y sont stratifiés.

1.

L'émergence de l'idée de solidarité après la Restauration, entre science et politique

L'utopiste Charles Fourier, écrit en 1822 dans sa *Théorie de l'unité universelle*, où il imagine réaliser l'harmonie sociale en favorisant les seules passions génératrices d'unité collective, que la solidarité serait « la plus belle des passions sociales ». L'un de ses disciples, Hyppolite Renault, résume en 1841 la doctrine de son maître dans un ouvrage directement intitulé : *Solidarité*. L'apparition du concept date de ces années, qui suivent la Restauration.

La romancière Georges Sand témoigne de cette nouveauté linguistique en 1847, en commençant le récit de sa vie par ces mots : « La source la plus vivante et la plus religieuse du progrès de l'esprit humain, c'est, pour parler la langue de mon temps, la notion de solidarité ». Dans une note d'*Histoire de ma vie* (1854-1855) elle insiste clairement sur la nouveauté du terme : « On eût dit sensibilité au siècle dernier, charité antérieurement, fraternité il y a cinquante ans ». Elle explique ainsi l'importance de la solidarité : « qu'un ami, un frère, vienne nous avouer les tourments et les perplexités de sa situation, nous n'avons pas de meilleur argument pour le fortifier et le convaincre, que des arguments tirés de notre propre expérience, tant nous sentons que la vie d'un ami c'est la nôtre, comme la vie de chacun est celle de tous. " J'ai souffert les mêmes maux, j'ai traversé les mêmes écueils, et j'en suis sorti ; donc tu peux guérir et vaincre." Voilà ce que l'ami dit à l'ami, ce que l'homme enseigne à l'homme ».

On comprend qu'avec son sens premier d'obligation morale d'entraide fondée sur la participation à une commune humanité, l'idée de solidarité vient en France remplacer les notions, plus anciennes et chrétiennes, de charité et de fraternité. Elle deviendra même le modèle de ce que le sociologue Alfred Fouillé appellera une « idée-force », c'est-à-dire une idée qui, par sa seule intensité, tend à s'incarner dans des comportements et dans des pratiques, une idée capable « de se subordonner toutes les autres tendances et de se prolonger en actions ». D'intenses discussions feront de cette idée la base d'une véritable doctrine politique, le socle de la « philosophie officielle de la III^e République », comme l'écrit Célestin Bouglé en 1907.

L'idée de solidarité parcourt tout le XIX^e siècle français. Issue du vocabulaire juridique (l'article 1202 du Code civil de 1804 reprend au droit romain l'obligation *in solidum*, qui vient désigner « un engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous »), elle est d'abord reprise par les milieux progressifs avant la révolution de 1848, puis élaborée par la philosophie républicaine au milieu du siècle (Henri Marion et Charles Renouvier) comme par la science sociale naissante (Émile Durkheim), avant de devenir le fondement de nouvelles politiques publiques autour de 1900, moment de sa véritable consécration.

Le succès de l'idée de solidarité au XIX^e siècle tient à ce qu'elle permet de résoudre une difficulté à la fois intellectuelle et pratique, à savoir, penser l'*articulation entre l'individu et la société* au lendemain de la Révolution française. Avant 1789, les individus étaient liés par des affiliations corporatives ou héritées. Après 1789, ils sont devenus des citoyens libres et égaux en droits, des sortes d'atomes sociaux. Le principe de solidarité est alors apparu comme le moyen de résoudre un problème devenu crucial : qu'est-ce qui fait le *lien* entre des individus émancipés de

manière définitive ? Ce principe est par exemple invoqué en 1830, lorsque le peuple parisien affirme son soutien aux ouvriers canuts de Lyon. Il s'agissait alors de reconnaître, au-delà d'une simple exigence morale d'entraide, la réalité de l'interdépendance qui relie tous les membres de l'espèce humaine, interdépendance devenue manifeste avec la révolution industrielle et la mise en place massive de chemins de fer qui multiplient les rapports d'échange entre les hommes.

La notion de solidarité décrit donc d'abord un *fait objectif*, celui de l'interdépendance, qui apparaît clairement aux hommes du XIX^e siècle. Ce fait est étayé par les sciences naturelles alors en plein développement, qui font de la *loi d'association* un principe général de fonctionnement des organismes. Les naturalistes se mettent désormais à défendre la thèse selon laquelle la vie est essentiellement association et coopération des organes au service de cette totalité d'ordre supérieur qu'est le corps. Plus encore, pour le biologiste darwinien et penseur anarchiste Pierre Kropotkine, auteur, en 1902, d'un ouvrage intitulé *L'Entraide. Un facteur de l'évolution*, la coopération est un atout expliquant le succès évolutif des espèces animales prosociales et qu'il faudrait, pour cette raison, également la favoriser dans le règne humain. Sur ce point, Kropotkine s'oppose frontalement au « darwinisme social » de Spencer, qui fait de la compétition pour les moyens de subsistance et de la survie des plus aptes (*survival of the fittest*) des principes de sélection naturelle directement transposables au monde social.

Parallèlement, le XIX^e siècle voit la naissance des sociétés de secours mutuel, qui donnent encore plus de réalité au principe de solidarité. Ainsi, pour imaginer les voies et moyens permettant de « combattre une misère vraiment nationale », l'économiste Constantin Pecqueur, que l'on présente souvent comme « le père du collectivisme français », s'intéresse moins aux organisations charitables

des riches (la philanthropie) qu'à celles que les classes laborieuses ont mises sur pieds d'elles-mêmes dans un souci de prévention des risques du travail. Les sociétés ouvrières de secours mutuel, qui réunissent des travailleurs de même profession, sont d'après Pecqueur une première ébauche, encore imparfaite, d'une solidarité dont la destinée est de s'étendre à une plus grande échelle, « on généralisera et l'on perfectionnera cette solidarité » écrit-il. À ses yeux, la réalité factuelle de la solidarité ouvrière a donc vocation à devenir un véritable *idéal moral*. Comme on le voit, la force de la notion tient au fait qu'elle récupère la tradition chrétienne en la colorant d'une teinte laïque. Elle tient également à ce que les sciences du vivant lui offrent un nouveau prestige et comme une marque de sérieux sans rien enlever à sa portée politique.

La doctrine de Saint-Simon, le précurseur du socialisme en France, est symptomatique de ce double statut, à la fois scientifique et politique, de la notion de solidarité. Reprenant aux naturalistes l'idée de coopération entre les organes au sein d'un corps vivant, Saint-Simon propose en effet d'étudier la société comme un « corps organisé », soit comme une totalité dont aucune des parties ne peut vivre indépendamment des autres, réactualisant par là-même la métaphore déjà ancienne du « corps social ». Dès lors, une question se pose, en particulier chez les économistes : la solidarité désigne-t-elle un fait ou bien un idéal ? Est-elle naturelle ou instituée ? Si c'est un fait, alors « laissons faire la solidarité naturelle » diront les libéraux comme Frédéric Bastiat, qui refusent toute intervention de l'État dans la mécanique des échanges marchands. Ce à quoi les partisans d'une solidarité volontaire comme l'économiste Charles Gide répliqueront que le marché n'est pas à lui seul générateur de lien social et qu'il faut en conséquence mettre en place des institutions parallèles qui favorisent l'action en commun : les coopératives.

Comprise comme interdépendance de fait, la solidarité n'est, en effet, pas toujours désirable. Aussi la solidarité, qu'il s'agit selon Gide de favoriser, doit-elle viser la justice en corrigeant les inégalités nées des interdépendance factuelles créés par la Révolution industrielle. Une telle conception de la solidarité lui est inspirée des sociétés de secours mutuel et tend ultimement à une organisation coopérative et mutualiste de la société tout entière.

Parallèlement aux économistes, les premiers sociologues français que sont Alfred Fouillé (*La Science sociale contemporaine*, 1880) et Émile Durkheim (*De la division du travail social*, 1893) mettent l'accent sur la différence entre sociétés traditionnelles et sociétés modernes en montrant que les dernières, en tant qu'elles sont passées sous le régime du contrat et ont institué une division des tâches, rendent les êtres humains à la fois plus autonomes et plus étroitement dépendant les uns des autres.

Ainsi, selon les propres mots de Durkheim, nous serions passés de sociétés à solidarité « mécanique » (où le travail n'est pas divisé, où les agents sociaux font tous une activité qui se ressemble et ne ressentent de ce fait que des sentiments analogues) à des sociétés à solidarité « organique » (où le travail est divisé, ce qui différencie les individus en fonction de leur activité tout en les rendant de plus en plus dépendants les uns des autres pour subvenir à leurs besoins). Or, comme Durkheim le souligne dans son ouvrage, cette seconde forme de solidarité, de nature avant tout contractuelle et coopérative, suppose l'intervention de la puissance publique pour garantir la bonne exécution des contrats.

2.

L'application politique du principe de solidarité : le solidarisme de Léon Bourgeois

C'est poussé par ce riche fond de pensée que l'idée de solidarité va peu à peu pénétrer la sphère politique vers la fin du XIX^e siècle. L'avocat et militant radical Léon Bourgeois, fasciné par l'essor des coopératives ouvrières va en être le principal maître d'œuvre. Après l'échec de son projet d'impôt progressif sur le revenu et sa démission de la présidence du Conseil en 1896, il publie un opuscule sobrement intitulé *Solidarité*, dans lequel il propose une voie moyenne entre les deux grands courants de pensées politiques du moment, le libéralisme et le socialisme. Le but du livre est en effet de dépasser l'opposition abstraite entre l'intérêt individuel et celui de la société en conciliant l'exigence de liberté et celui de justice sociale. Sa principale thèse est à la fois simple et révolutionnaire : dans la mesure où chacun des êtres humains qui vient au monde bénéficie des bienfaits de la vie sociale, c'est-à-dire de l'expérience et du travail accumulés par les générations passées et objectivés dans des institutions telles que l'école ou les grandes infrastructures, il a, de ce simple fait, une obligation morale de solidarité envers ses contemporains et ses successeurs. Autrement dit, dès lors qu'il accepte la vie collective et jouit du patrimoine commun que la société met à sa disposition, chacun doit dans le même temps concourir au paiement de la dette commune, dans la mesure de ce qu'il a reçu.

Cette doctrine philosophique permet avant tout de justifier les impôts redistributifs, mais également la mise en place d'assurances sociales et de caisses de retraites par répartition, qui lient entre elles les générations.

Elle permet aussi de penser une nouvelle logique de fonctionnement de l'État, dans laquelle celui-ci se sert des impôts qu'il récolte pour proposer des services d'intérêt général (les actuels services publics) venant « accroître l'interdépendance mutuelle » suivant la formule du juriste Léon Duguit. La doctrine de la solidarité permet ainsi de donner sens et contenu à la République radicale qui s'invente, en France, à la fin du XIX^e siècle, laquelle veut être tout la fois anti-libérale et anti-collectiviste. On assiste alors à la naissance d'un véritable « socialisme libéral », pour reprendre les termes de son fondateur, qui refuse le libre marché aussi bien que la lutte des classes et s'appuie sur l'État social pour bâtir des solidarités – c'est-à-dire des interdépendances positives – entre les individus et les générations.

Contrairement à ce que des contempteurs libéraux ont pu lui opposer, cette doctrine ne revient pas à une négation des droits individuels, mais elle suppose un individu relié à tous les autres et conscient des obligations qu'impliquent ce lien. Si donc la doctrine de la solidarité prend place dans l'histoire longue de l'individualisme juridique et des philosophies du contrat, elle corrige en même temps la vision biaisée de l'individu sur laquelle ces doctrines ont longtemps fait fond. Tout en affirmant les droits de l'individu, elle n'oublie pas que celui-ci, considéré d'un point de vue concret, est toujours lié à ses semblables. L'idée de solidarité permet en ce sens de dépasser les limites de la philosophie libérale en montrant que la liberté individuelle ne peut se déployer que sur fond de la société et qu'elle implique pour cette raison des obligations positives. Le solidarisme de Bourgeois est donc bien une philosophie individualiste, mais rectifiée par la prise en compte de l'existence de la société : il est un individualisme qui valorise la « personne », envisagée dans son existence sociale, plutôt qu'un individu isolé et abstrait.

3.

Déclin et regain du principe de solidarité au XX^e siècle

En dépit de son succès politique certain en tant que philosophie officielle ayant inspiré la mise en place de l'État social français, la doctrine de la solidarité fut bien vite confrontée à une contradiction majeure. Au cours de l'Exposition Universelle de 1900, placée sous l'égide de la notion de solidarité, le ministre Millerand clame tout haut que « la solidarité n'a pas de frontière », faisant du même coup apparaître l'une des limites de ce principe d'organisation : si la solidarité a vocation à l'universel, ainsi qu'il l'affirme, elle ne peut en pratique se réaliser que dans une communauté politique circonscrite (le colonialisme montrera d'ailleurs le caractère essentiellement métropolitain de la solidarité tertio-républicaine vantée par Millerand).

Outre les libéraux, les socialistes révolutionnaires ont également moqué la notion de solidarité au nom de sa tiédeur supposée. Un tel mot d'ordre, purement réformiste, n'était à leurs yeux pas aussi mobilisateur que la perspective d'une « égalité réelle » que permettrait l'abolition de la propriété privée des moyens de production. Aussi, après 1917 et la Révolution Russe, la notion de solidarité a-t-elle progressivement perdu de son éclat auprès des classes laborieuses qu'elle permettait auparavant de rallier au modèle républicain. Elle connut ensuite un long sommeil durant l'entre-deux-guerres avant de réapparaître timidement dans la constitution de 1946, qui affirme « la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales ». Son véritable réveil ne date en fait que des années 1980, suite à l'effondrement du projet communiste et au retour du libéralisme.

L'idée d'une troisième voie refait ainsi surface dans un contexte de mondialisation financière, de dérégulation des marchés et d'explosion des inégalités, qui appelle une régulation à même de limiter la liberté économique sans la nier. La question est néanmoins de savoir quelle instance politique est à présent capable de garantir l'effectivité du principe de solidarité. Le cadre national, prévalant en 1900, paraît désormais trop étiqué.

À elle seule, l'histoire de l'idée de solidarité ne permet pas de répondre à cette interrogation. Il paraît pourtant plus que jamais nécessaire de réanimer cette « passion » pour la solidarité, seule à même de permettre la cohésion sociale.

À propos

LeDoTank

LeDoTank est une association dont la vocation est de chercher à combler le déficit de connaissance et de compréhension de ce que sont les entreprises moyennes ; déficit qui touche tous les champs : gouvernance, RSE, financement, performance sociale, etc.

LeDoTank s'inscrit dans l'écosystème des entreprises moyennes en initiant des projets qui associent entrepreneurs, experts et chercheurs pour mieux identifier leurs enjeux propres et chercher à mettre en avant leur singularité afin de proposer des solutions adaptées. Il s'agit de contribuer au renouvellement de leurs pratiques et d'informer les décideurs des règles du jeu sur les spécificités de ces entreprises.

Pour progresser dans ces différentes voies, leDoTank peut compter sur ses partenaires : ce sont des entreprises ou des organisations consacrant des ressources – financières et/ou humaines – à la recherche de réponses concrètes aux enjeux sociétaux qui touchent leurs marchés ou leur environnement direct, mais aussi plus largement, l'intérêt commun.

Contact leDoTank

Lorraine HARRIS
Déléguée Générale
lorraine@ledotank.com

Aca Nexia

Aca Nexia est un cabinet d'audit et conseil qui compte 250 professionnels parmi lesquels 21 associés. Son offre de services couvre l'audit, l'expertise comptable, l'externalisation (BPO), l'assistance aux transactions d'entreprises, le conseil opérationnel, la paie et la gestion sociale.

Les clients d'ACA Nexia sont majoritairement des ETI et des PME qui attendent des solutions pertinentes et de l'assistance pour les mettre en œuvre. Aca Nexia cultive ses valeurs de loyauté, compétence et partage, et fonde son indépendance sur une totale maîtrise de son capital par ses associés. Aca Nexia poursuit une stratégie de croissance maîtrisée fondée sur la présence de ses associés et managers sur le terrain, une offre de services évolutive, la généralisation du digital, une dimension internationale et le développement de la RSE tant en interne qu'au service de ses clients. Aca Nexia exprime sa responsabilité sociétale dans sa gouvernance et ses pratiques managériales, et est très heureuse d'accompagner leDoTank dans sa mission.

Contact Aca Nexia

Olivier JURAMIE
Associé – Directeur Général
o.juramie@aca.nexia.fr

La collection " Lu pour vous "

- n°1 : Les marchés à l'épreuve de la morale
- n°2 : La nouvelle question laïque. Choisir la République
- n°3 : Les relations marchandes face au don
- n°4 : Économie utile pour des temps difficiles
- n°5 : Peut-on penser une liberté sans abondance ?
- n°6 : La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État (1902-1908)
- n°7 : La gouvernance par les nombres
- n°8 : Le capital au XXI^e siècle
- n°9 : Refonder l'entreprise
- n°10 : Les Marchands et le Temple
- n°11 : La société selon Friedrich Hayek
- n°12 : Humanité. Une histoire optimiste
- n°13 : Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie
- n°14 : Printemps silencieux
- n°15 : La crise de l'État-providence
- n°16 : Enrichissement
- n°17 : Terre-Patrie
- n°18 : Temps, économie et modernité
- n°19 : Les révoltes du ciel
- n°20 : La Voie pour l'avenir de l'humanité
- n°21 : L'État ou la violence maîtrisée
- n°22 : Le capitalisme d'héritiers. La crise française du travail
- n°23 : L'impossible automation
- n°24 : L'État consacré par le risque
- n°25 : La 6^e extinction : Comment l'Homme détruit la vie
- n°26 : Le principe de solidarité

leDoTank

69 rue de Montchapet
21000 Dijon
www.ledotank.com